

**COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS**

**ARRETE DU MAIRE**

N° 061/2026

Objet : Délégation de fonctions à Madame Ledwina Sylvestre, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire en charge de la culture, de la vie associative et de l'évènementiel

Le Maire de la ville de Fleury-Mérogis,

Vu l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire sous sa surveillance et sa responsabilité de déléguer une partie de ses fonctions d'administration aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints,

Considérant que Madame Ledwina Sylvestre a été élue 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement des affaires de la commune de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de la 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Madame Ledwina Sylvestre.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame Ledwina Sylvestre, 8<sup>ème</sup> adjointe au Maire est chargée de la culture, de la vie associative et de l'évènementiel.

**SPECIMEN SIGNATURE :**



Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier Principal
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis, le 27 mars 2026



Yahaya SOUKOUNA  
Maire de Fleury-Mérogis